



**Office Fédéral de la Communication**

**Direction**

Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne

Genève, le 19 février 2008

***Consultation sur les demandes de concession radios***

Monsieur le Directeur,

Radio Lac s'est penchée attentivement sur les demandes de concessions soumises en consultation. Elle se prononcera sur les demandes radios et plus particulièrement sur la zone « Arc lémanique No2 » et celle de l'Arc jurassien.

Radio Lac s'engage sur un maintien des quatre acteurs actuels à savoir elle-même, Rouge fm, Lausanne fm et One fm.

Leur expérience, leur audience et notoriété auprès des auditeurs ainsi que leur engagement de tous les instants pour produire et diffuser des programmes de qualité sur l'ensemble de leur zone de diffusion sont, entre autres, des facteurs qui doivent contribuer au maintien de ces 4 acteurs. De plus et à notre sens, Radio Lac et Rouge fm respectent le mandat de prestations.

En ce qui concerne l'Arc jurassien et la concession sans quote part de la redevance, Radio Lac considère que dans un souci de complémentarité et de synergies évidentes avec BNJ FM, il est souhaitable de l'attribuer à ARC FM SA

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Radio Lac SA

Frédéric Piancastelli  
Directeur Général

